



PRÉFÈTE DE L'OISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction départementale des territoires
Bureau de l'environnement
Installations classées pour la protection de l'environnement

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE ENVIRONNEMENTALE DE RENOUVELLEMENT D'EXPLOITATION ET D'EXTENSION D'UNE CARRIÈRE COMMUNES DE SAINT-MAXIMIN

Par arrêté préfectoral de la Préfète de l'Oise, il est prescrit une **enquête publique environnementale du 8 mars 2021 au 9 avril 2021** sur le projet de la société « **BPE LECIEUX** » de renouvellement d'exploitation et d'extension d'une carrière.

1. L'enquête publique environnementale porte sur le renouvellement avec extension de l'exploitation de la carrière de calcaire située sur la commune de Saint-Maximin, lieux-dit « Les Longères des Haies » et « Le Moulin ».

2. La Préfète de l'Oise est l'autorité compétente pour prendre par arrêté la décision qui peut être une autorisation assortie du respect de prescriptions ou un refus.

3. M. Michel LEROY, ingénieur informaticien en retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur.

4. Le siège de l'enquête publique est situé en mairie de SAINT-MAXIMIN.

Le commissaire enquêteur assurera des permanences, pour recevoir les observations écrites et orales du public en mairie de SAINT-MAXIMIN :

- **LUNDI 8 MARS 2021 de 9 h 00 à 11 h 30,**
- **SAMEDI 20 MARS 2021 de 9 h 00 à 11 h 30,**
- **VENDREDI 26 MARS 2021 de 14 h 30 à 17 h 00,**
- **MERCREDI 31 MARS 2021 de 14 h 30 à 17 h 00,**
- **VENDREDI 9 AVRIL 2021 de 14 h 30 à 17 h 00.**

5. Le dossier de demande d'autorisation environnementale, comprenant la demande, la note de présentation non technique, le résumé non technique, la notice de renseignements, l'étude d'impact, l'étude de danger, les plans, les annexes (avis de l'Autorité environnementale tacite) sont consultables et téléchargeables sur le site internet des services de l'État dans l'Oise (www.oise.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Les-installations-classees/Par-enquetes-publiques) dès l'affichage de l'avis d'enquête. Ils sont consultables à la direction départementale des territoires, bureau de l'environnement du lundi au vendredi, de 9 h à 11 h et de 14 h à 16 h.

6. Dès l'affichage et pendant toute la durée de l'enquête, les dossiers papier et numérique pourront être consultés par toute personne intéressée aux heures d'ouverture de la mairie de SAINT-MAXIMIN.

7. Les mêmes documents en version numérique sont consultables aux heures habituelles d'ouverture des mairies sur un poste informatique mis à disposition dans les communes de :

Apremont, Chantilly, Creil, Gouvieux, Montataire, Saint-Leu-d'Esserent, Thiverny, Vineuil-Saint-Firmin.

8. Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations et propositions :

- sur les registres d'enquête tenus à sa disposition dans la mairie de SAINT-MAXIMIN
- par courrier adressé à la commune de SAINT-MAXIMIN, à l'attention du commissaire-enquêteur,
- sur le registre d'enquête dématérialisé qui sera mise en place à l'adresse suivante :
<https://www.registre-dematerialise.fr/2340>
- par courrier électronique adressé à : enquete-publique-2340@registre-dematerialise.fr

9. Les observations faites sur les registres et par voie postale, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur sont consultables sur le site internet des services de l'État dans l'Oise :

www.oise.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Les-installations-classees/Par-enquetes-publiques

10. Toute information sur le dossier peut être demandée auprès de Jean-Luc ROUSSEL, Sarl BPE LECIEUX, rue Lucien-Dubois 60740 ST-MAXIMIN, par mail : jean-lucrousseau@orange.fr ou à la direction départementale des territoires, service de l'eau de l'environnement et de la forêt, bureau de l'environnement, 40 rue Racine à Beauvais.